

Inspecteur d'immeubles

Autres appellations

Gestionnaire technique, Inspecteur d'immeubles, Inspecteur de maintenance, Inspecteur de travaux, Inspecteur technique, Régisseur, Visiteur d'immeuble

Définition

Gère un site immobilier dans un objectif de maintenance et de valorisation du patrimoine. Met en oeuvre les moyens techniques et administratifs de conservation du patrimoine (plan de patrimoine, prévision de travaux...). Anime une équipe de travail.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce dans un bureau et comporte des déplacements fréquents sur le terrain (suivi de chantier...), qui engendrent des horaires irréguliers. L'activité implique des contacts réguliers avec des partenaires multiples (le quartier, les locataires ou leur représentant : "L'amicale des locataires"...).

Formation et expérience

L'accès aux emplois de la gestion technique s'effectue par le biais d'une formation initiale de niveau III (BAC + 2 avec des notions de bâtiment, de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) associée, le plus fréquemment, à une expérience du bâtiment et une approche du relationnel. Certaines entreprises embauchent des débutants.

Compétences de base

- Définir les objectifs de rentabilité maximale des immeubles (occupation...) et du maintien en bon état du parc.
- Prévoir et programmer les travaux de réfection, de réhabilitation.
- Lancer les appels d'offre et proposer des entreprises.
- Suivre les travaux de maintenance et les contrats (exécution, délais, factures...).
- Gérer et suivre les sinistres tels que les dégâts des eaux, les bris de glace etc.
- Réguler, coordonner, apporter un appui technique à son équipe de travail
- Assurer une réponse aux réclamations (locataires, gardiens...).

Compétences associées

- Connaître le bâtiment et plus particulièrement les techniques et de second œuvre.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi requiert d'être capable de :

- Bonne qualité relationnelle en interne et avec les locataires.

Spécificités

Activités exercées

- Gestion technique

Clientèles concernées

- Locataires

Responsabilités exercées

- Encadrement d'une équipe.

Lieu d'exercice de l'activité

- Ensemble des organisations privées ou publiques ayant un patrimoine à gérer.